

**Étiquetage des appareils électroménagers du point de vue de la consommation d'énergie.** Les réfrigérateurs, congélateurs, lessiveuses, lave-vaisselle, sècheuses et cuisinières électriques vendus au Canada doivent porter une étiquette «Energuide». Cette plaque indique le taux de consommation mensuelle en kilowatts-heures pour chaque modèle. La réglementation de cet étiquetage d'énergie relève de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

**La Direction des corporations** de Consommation et Corporations Canada assure l'application des lois suivantes: Loi sur les corporations commerciales canadiennes, Loi sur les corporations canadiennes, Loi sur les associations coopératives du Canada et Loi sur les chambres de commerce. Elle est également investie d'un mandat statutaire en ce qui concerne la publication de documents officiels au sujet des sociétés créées en vertu d'autres lois fédérales telles que la Loi sur les compagnies de prêts, la Loi sur les compagnies fiduciaires, la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et la Loi sur les chemins de fer.

Toutes les corporations commerciales fédérales autres que celles dont l'activité consiste à servir d'intermédiaires financiers doivent être constituées en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes. Les corporations fédérales sans but lucratif continuent d'être constituées en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes jusqu'à ce que la nouvelle loi déposée à leur sujet soit adoptée par le Parlement.

### 17.7 Aide aux entreprises

Des programmes fédéraux ont été mis sur pied pour aider les entreprises à plusieurs étapes de leur développement en leur offrant financement, information ou soutien technique.

**Démarrage.** Le succès d'une entreprise peut dépendre des recherches et des études initiales qui sont effectuées. Des organismes comme la Banque fédérale de développement offrent des services de formation et de consultation à l'intention des nouveaux entrepreneurs. Statistique Canada peut fournir des données sur les localités qui offrent des possibilités en vue de l'implantation d'une entreprise. Le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) est aussi en mesure de renseigner les entreprises par l'entremise de son Secrétariat à la petite entreprise ou de ses centres d'information sur les entreprises situés dans 10 grandes villes du Canada.

**Financement.** Un des problèmes les plus courants auxquels les entreprises ont à faire face est l'obtention d'un financement adéquat par emprunts et par actions, que ce soit à des fins de démarrage ou d'expansion. Les principaux types d'aide financière qu'offre le gouvernement fédéral sont les cautionnements de prêts, les prêts, les subventions et les adoucissements fiscaux. La Banque fédérale de développement fournit aussi du capital de risque par l'entremise de son service des placements bancaires.

**Marketing.** La mise en marché des produits suppose la définition, l'étude et le développement des marchés tant intérieurs qu'étrangers. Qu'il s'agisse du lancement d'une nouvelle entreprise ou de l'expansion d'un produit existant, une stratégie de marketing soigneusement élaborée augmente les chances de réussite. Les entreprises ont accès à plusieurs sources d'information à l'intérieur de l'administration fédérale pour leurs études de marché. Une aide à l'exportation leur est fournie par l'entremise du ministère des Affaires extérieures sous forme de financement de la vente des produits sur les marchés d'exportation et d'aide à l'étude de marché et à la promotion des produits.

**Recherche et développement.** Le gouvernement fédéral appuie financièrement la recherche, l'innovation et le développement de produits dans certains secteurs d'activité. Une information à jour existe sur les inventions et les réalisations nouvelles. Les entreprises peuvent avoir recours aux services des différents centres d'essai et laboratoires gouvernementaux.

**Expansion.** Certains programmes fédéraux peuvent venir en aide aux entrepreneurs qui souhaitent moderniser ou remanier leur entreprise en fonction de l'évolution du marché. Par exemple, des garanties de prêts et autres formes de financement peuvent être obtenues au titre de la modernisation dans les régions à faible croissance. Dans d'autres cas, des allègements fiscaux sont consentis.

**Perfectionnement de la main-d'œuvre.** Pour une exploitation efficace, une entreprise a besoin de bons travailleurs possédant les qualifications requises. Une vaste gamme de services et de programmes fédéraux aide les employeurs à trouver les employés qui ont les qualités voulues pour satisfaire aux besoins actuels et prévus de leur entreprise. Cette aide porte notamment sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs. Divers programmes mettent l'accent sur le recyclage des travailleurs déplacés par le progrès technologique, l'aide à